

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FEDERAL OPTIMAL GESTION PRIVEE ESG

PART GP - ISIN : FR0013466141

FIA soumis au droit français

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

#### Objectifs et politique d'investissement

**Federal Optimal Gestion Privée ESG** est un fonds d'investissement alternatif (FIA), éligible au Plan d'Épargne en Actions.

**Indicateur de référence** : EuroStoxx 50 ® NR (dividendes nets réinvestis)

Le FCP est un fonds à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

**Son objectif** est de rechercher une performance corrélée aux marchés actions de la zone euro, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, tout en mettant en œuvre de manière discrétionnaire une stratégie de couverture du risque action et en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille

**Le FIA Federal Optimal Gestion Privée ESG est un fonds nourricier de l'OPCVM Federal Optimal Plus ESG – Part R.**

A ce titre, il est investi en permanence et à hauteur de 85% minimum en parts dudit OPCVM maître, et, à titre accessoire de liquidités détenus dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux financiers.

La performance du fonds sera différente de celle du fonds maître compte tenu de la mise en œuvre discrétionnaire d'une stratégie de couverture du risque action développée par le gérant d'une part et en raison de ses frais de gestion propres d'autre part.

**La stratégie d'investissement du fonds Maître** repose sur une stratégie de gestion opportuniste, sans aucun biais prédéfini, dont l'approche est fondée sur une forte conviction et sur l'identification de tendances ou de visions thématiques.

La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et une approche ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) de type « best in class ».

Dans un premier temps, le fonds prend en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance afin de préciser son univers d'investissement : (i) un filtre normatif exclut les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (droits de l'Homme, travail des enfants...); (ii) une analyse de la performance ESG relative des émetteurs est réalisée. Elle se traduit par un rating allant de A (meilleur score) à E. L'univers investissable est constitué des émetteurs notés de A à D. L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20 % de l'univers d'investissement. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement les valeurs les moins bonnes de l'univers investissable d'un point de vue best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au-moins 90% de l'actif net.

Le processus d'investissement repose sur une analyse quantitative (scoring) et qualitative des titres de l'univers d'investissement. Les valeurs sont principalement choisies en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques et relatives, de l'appréciation de l'équipe de gestion quant aux perspectives de croissance long terme du cours de bourse de l'entreprise ainsi que du contexte économique et des marchés financiers.

Le portefeuille du fonds Maître est investi majoritairement dans des actions émises par des sociétés de la zone Euro (90% minimum).

Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du niveau d'exposition aux actions est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations (possibilité d'utiliser des instruments de gestion des risques financiers appelés « instruments financiers à terme ») dans une fourchette comprise entre 90 et 110 % de l'actif.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion ou gérer la trésorerie, le gérant peut également investir jusqu'à 10 % de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA de droit français, ou OPCVM et/ou de FIA européens, de toutes classifications.

Le FIA Nourricier pourra également conclure des contrats financiers mentionnés à l'article L.214-24-55 du Code Monétaire et Financier, dans le cadre de la mise en œuvre de manière discrétionnaire de la stratégie de couverture du risque action. Le FIA Nourricier met en œuvre une stratégie d'investissement associant deux moteurs de performance :

- une exposition sur un panier d'actions émises par des sociétés de la zone euro, via un investissement direct dans le fonds maître Federal Optimal Plus ESG ;
- une mise en place de manière discrétionnaire d'une stratégie de couverture du risque action obtenue par la vente de contrats financiers à terme (futures) sur l'indice de référence Eurostoxx 50 visant à réduire l'exposition aux marchés actions. L'objectif recherché au moyen de cette stratégie discrétionnaire de couverture du risque action est de réduire partiellement le risque de baisse des marchés actions émises par des sociétés de la zone euro, avec une exposition finale comprise entre 0% et 110%.

**Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.**

**Affectation des Résultats** : Fonds de capitalisation des revenus.

**Modalités de souscriptions/rachats** : Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 10h30 et exécutées quotidiennement.

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible  
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée du FCP sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Les demandes de souscription/rachat de parts du fonds maître sont reçues tous les jours au plus tard à 16h et exécutées quotidiennement.

**Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FIA, via le fonds maître :**

- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'un émetteur ou d'un cocontractant.
- Risque lié à l'utilisation des produits dérivés : un risque de baisse de la valeur liquidative du fonds plus significative et rapide que celle des marchés actions sur lesquels le fonds est investi.

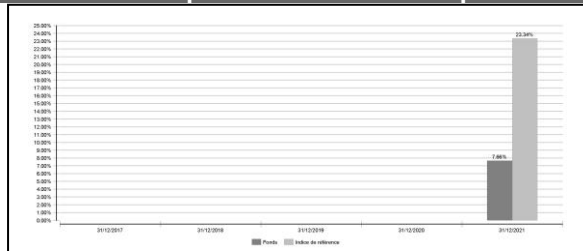
## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Frais d'entrée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 3 % maximum |
| Frais de sortie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Néant       |
| <i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>                                                                                                                    |             |
| Frais prélevés par le fonds sur une année                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |             |
| Frais courants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1,02%       |
| <i>LE FIA étant créé cette année, le pourcentage indiqué est une estimation des frais du 1er exercice. Les frais réels ne seront connus qu'à l'expiration du 1er exercice. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i> |             |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
| Commission de performance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Néant       |

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 6 du prospectus de ce fonds, disponible sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)

## Performances passées de FederalOptimal Gestion Privée ESG- Parts GP



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées. La devise du portefeuille est l'euro.

**Date de création du fonds :** 15/01/2020

Indicateur de référence : EuroStoxx 50 ® NR

## Informations pratiques

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds :** le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1, allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds maître :** le prospectus du fonds maître et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur simple demande auprès de Federal Finance Gestion – 1, allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé). Le FIA Nourricier propose une autre catégorie de parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

**Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

**Fiscalité :** selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/11/2022